

Le grand marché transatlantique

1- TTIP,PTCI,TAFTA, qu'est-ce que c'est ?

Les media ne nous aident pas beaucoup à comprendre ce que c'est exactement.

Le nom est d'abord variable suivant celui qui en parle : les anglais et la commission qui parle en anglais parlent de **TTIP** (TransAtlantic Trade and Investment Partnership) et les américains **TAFTA** (TransAtlantic Free trade Agreement), En France la traduction de TTIP est **PTCI** ou Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement.

Quel que soit son nom, c'est un accord de libre échange qui est en préparation :

Le libre-échange est un principe visant à favoriser le développement du commerce international en supprimant les barrières douanières tarifaires et non tarifaires et les réglementations nationales susceptibles de restreindre la circulation des biens et des services ¹

Un accord de libre échange c'est d'abord un contrat : Chacune des parties, une fois le contrat signé s'engage à le respecter, ce qui conduit à définir, au cas ou il y a désaccord sur sa mise en œuvre un espace d'arbitrage ou de négociation : Dans un différent entre états, c'est évidemment de négociation, et de diplomatie qu'il doit s'agir.

Un accord de partenariat peut revêtir différentes formes :

- **Traité international** : Il devient alors la loi pour les parties signataires : La cour de justice européenne considère qu'il s'impose au dessus même de la constitution nationale de chaque état et le conseil constitutionnel français a confirmé cette interprétation..

Il est préparé par des mandataires, qui négocient et signent un texte. Il doit être ratifié par l'autorité qui détient le pouvoir d'application : Si c'est L'UE, ce sera le conseil européen, sur acceptation du PE. Si ce sont les états, chaque parlement national devra le ratifier (à moins de référendum national).

Actuellement, il n'est pas clair qui devra ratifier mais ce qui est certain c'est que l'accord sera applicable à toutes les structures administratives des 28 états, en responsabilité directe ou sous l'autorité de l'UE.

- **accord de coopération ou de partenariat** : Les différents débats sur le sujet laissent entendre que *la dénomination de l'accord (accord, traité, convention, pacte, protocole, compromis, contrat, etc.) n'est pas un élément déterminant dans son caractère contraignant et obligatoire* : Sa nature exacte dépendra d'abord de son contenu et éventuellement d'un rapport des forces. Suivant la partie concernée, le titre proposé révèle déjà des ambitions différentes.

Le choix du nom du contrat n'est pas totalement innocent :

Pour la partie Nord Américaine, **TAFTA** (TransAtlantic Free trade Agreement) est un accord de même nature que **NAFTA** (= North American Free Trade Agreement) connu en France sous le sigle de **ALENA**, l'accord de libre échange qui lie depuis près de 20 ans les USA au Canada et au

1 d'après wikipedia

Mexique. Pour le négociateur US, le TAFTA doit conduire à un accord comparable : La libre circulation entre les partenaires des biens, services, capitaux et investissements sans barrières douanières et administratives, un organisme d'arbitrage extérieur et non gouvernemental permettant en cas de besoin de régler les différents entre états et entreprises, investisseurs et fournisseurs.

TTIP et PTCI : La définition est évidemment la même mais la notion de partenariat (Partnership) est un peu différent de celle d'Accord (agreement) :

La notion de partenariat s'applique plutôt à une coopération, les parties devant coopérer pour régler les problèmes éventuels dans l'intérêt commun, celle d'accord à un contrat intangible dans lequel chaque partie défend ses droits.

Ce que sera finalement la règle de l'accord signé : Traité normatif ou accord de coopération dépendra largement du résultat de la négociation.

Il semblerait que dans la terminologie européenne ce soit le sigle TTIP qui soit désormais systématiquement utilisé.

2- Le contexte historique

Le monde de la finance et de l'industrie transnationale avait fondé beaucoup d'espoir sur l'OMC créé en 1995. Cette année là, Jacques Santer président de la commission européenne et Georges Bush père président des USA formalisait un dialogue transatlantique encadré par 40 multinationales européennes et étasuniennes réunies au sein du **TABD**. Son but était de consolider un marché libre transatlantique s'appuyant sur les normes libérales en construction à l'OMC, dans un environnement concurrentiel libéralisé, face au reste du monde, notamment de ceux qu'on appelle aujourd'hui les BRICS² et quelques autres dragons asiatiques³.

Cet espoir a été déçu lorsque à Doha en 2001 l'OMC s'est encastré dans la négociation globale, bloqué par les désaccords sur l'agriculture et sur les sujets dits de Singapour⁴.

Dans la même période, entre 1995 et 1998 se négociait secrètement au sein de l'OCDE l'Accord Multilatéral sur les investissements (AMI) donnant pouvoir aux entreprises de s'attaquer en justice aux états qui au nom de l'intérêt général s'opposeraient à leurs intérêts privés. On sait que l'A.M.I. a volé en éclat dans la fumée des lacrimogènes à Seattle et les membres fondateurs d'Attac qui venait d'être créée étaient déjà dans ce combat..

Les multinationales ne sont pas restées inactives : A leur service, les gouvernements nationaux ont entrepris de contourner l'échec multilatéral en multipliant les accords bilatéraux ou parfois régionaux, se ressemblant tous sur le fond mais adaptés aux rapports de forces locaux il y en avait 170 en vigueur et 70 en cours de négociation en 2005⁵, leur nombre dépasserait les 500 aujourd'hui.

Parmi les traités commerciaux en cours de négociation il y a le **TPP ou TransPacific Partnership** entre les USA, l'Australie, le Pérou, la Malaisie et le Vietnam⁶ (mais d'autres pays participent aux discussions sans encore s'engager) et le **TTIP ou Transatlantic Trade and Investment Partnership** objet de cet atelier (en français PTCI⁷), négocié entre le gouvernement US et la commission européenne au nom des 27 états de l'UE. A eux deux, ces traités encadreront, s'ils sont signés, plus de 60% du commerce mondial et géographiquement une bonne partie des échanges des cinq

2 Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

3 Comme la Corée du Sud.

4 Investissements, concurrence, marchés publics, ouverture des marchés de l'informatique et des marchés financiers, facilitation du commerce .

5 Source alternatives économiques n+238 Juillet 2005

6 Voir <https://wikileaks.org/tpp/>

7 Partenariat Transatlantique pour le Commerce et les Investissements

continents.

3- Que va-t-on négocier ?

Du côté Nord Américain, c'est très clair : Il s'agit d'ouvrir les marchés européens aux capitaux, aux produits, aux services, aux investissements US, non seulement en supprimant les droits de douane, déjà presque inexistant (à part pour l'agriculture ou l'on se bat à coup de subventions) mais aussi en faisant renoncer aux européens à « toutes ces règlements stupides, ces contrôles administratifs, ce principe de précaution qui élèvent des barrières infranchissables aux produits et pratiques innovants »

Autrement dit, il s'agit d'ouvrir le commerce Nord Américain aux marchés européens qui en limitent la diffusion par des normes souvent bien plus contraignantes dans l'intérêt général et par la mise en pratique d'un principe de précaution totalement étranger à la culture nord américaine.

Du côté de l'UE, c'est beaucoup moins clair : En règle générale, la position apparaît beaucoup plus idéologique : L'UE manque du sens pratique qui conduit aux USA, pays éminemment libéral à faire marcher la planche à billets et à bloquer certaines importations chaque fois que nécessaire, quitte à pratiquer le libéralisme le plus sauvage à d'autres moments.

Aux Etats Unis, le « *Buy american act* » de 1933 ,ou 'loi de la préférence nationale » oblige les administrations nationales à ne faire travailler que des entreprises nationales ou locales, pour couvrir leurs besoins. Dans les états de l'UE, cette pratique est interdite par la directive sur les services et quelques autres, au nom de la non-distorsion de concurrence.

Nous avons finalement pu trouver ⁸ grace à nos amis de l'association S2B l'autorisation de négocier donnée à la commission européenne. En lisant ce texte, malheureusement en anglais, on peut s'étonner de le trouver extrêmement proche de la position nord américaine, et à la marge un peu sur la défensive mais pas trop, par exemple sur la protection de la propriété intellectuelle ou sur les reconnaissances d'origine, Notons pour la petite histoire que ce texte en France a été diffusé à l'assemblée nationale et au sénat en anglais, et assortie de la mention « restricted » autrement dit « confidentiel ».

4- Les véritables négociateurs

Cette négociation est menée entre représentants de l'Union Européenne et représentants de l'Etat fédéral Nord Américain mais quels sont les intérêts qu'ils défendent ?

Le CEO (Corporate Europe Observatory) est une association animé par une équipe de chercheurs qui observe, comme son nom l'indique, le comportement des principaux acteurs de l'UE : La commission européenne, le parlement européen et bien entendu les lobbies. Le CEO s'est intéressé au mandat confié à la commission européenne et aux positions qui s'expriment dans ce milieu qu'il connaît bien. Il en a tiré une analyse détaillée qu'il a titré : *Une déclaration transatlantique du droit des entreprises* et sous-titré : « Les privilèges des investisseurs dans la négociation Union Européenne - Etats Unis menacent l'intérêt général et la démocratie »

Originellement en anglais, ce document relayé par AITEC, ATTAC et S2B en Français est très représentatif des enjeux de la négociation⁹.

Au delà des privilèges dénoncés il montre à suffisance qu'il s'agit moins d'une négociation entre

⁸ S2B ou Seattle to Brussels. Le texte :

http://www.s2bnetwork.org/fileadmin/dateien/downloads/EU_Draft_Mandate_-_Inside_US_Trade.pdf

⁹ http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/TTIPinvestmentFR_VF.pdf

deux états ou unions communautaires que d'une opération de prise de pouvoir par les entreprises multinationales : des deux côtés de l'atlantique lesquelles, au delà de leur concurrence assumée elles se sont unies pour un véritable coup d'état antidémocratique, avec pour but d'affirmer l'autorité des marchés sur non seulement l'économie mais aussi sur l'organisation sociale.

5- L'organisation lobbyiste

Il nous faut revenir un instant sur le volet historique évoqué précédemment : Pendant les 18 ans de déroulement de l'agenda transatlantique, dont le but, rappelons-le, était de mettre en place les instruments d'un marché transatlantique unifié, le TABD, groupement de 40 multinationales transatlantiques a préparé le terrain avec d'autres lobbies nord-américains comme AMCHAM ou européens comme ERT. Ce groupement d'industriels est conseiller officiel pour le TEC (transatlantic Economic Council), un organisme public créé conjointement en 2007 par l'UE et les USA pour harmoniser les règles d'échange des biens, services et investissements.

Lorsque le besoin s'est fait sentir de passer à la vitesse supérieure de façon bilatérale devant le blocage de l'OMC, le TABD s'est renforcé, devenant en janvier 2013 le TABC (Transatlantic Business Council) avec la participation de 78 multinationales identifiées sur son site web¹⁰. Cette impressionnant groupement de puissances économiques co-présidé par les représentants de deux cabinets juridiques transnationaux dont les sièges sont à New York et à Paris se sont donné pour mission *de faire travailler des représentants de haut niveau des entreprises et des représentants de haut niveau gouvernementaux pour promouvoir un marché transatlantique de libre échange amenant croissance de l'économie, innovation et sécurité (en anglais sur le site <http://transatlanticbusiness.org/>).*

Anecdote mais significatif : *Commentant l'arrivée dans le TABC de la société pétrolière Exxon Mobil Corporation, un responsable s'en est félicité, estimant que cela apporterait de la compétence au groupe de réflexion sur ... l'écologie et l'environnement.*

Le TABC entend affirmer son autorité sur les négociations: Il a ainsi mis en garde les négociateurs européens dont certains voulaient suspendre les négociations du TIPP après la découverte de la vaste opération d'espionnage nord-américaine : [mise en garde](#) .

Pour autant, malgré sa prétention à représenter seul la partie industrielle dans la négociation, d'autres groupements de multinationales organisés en lobbies lui disputent la place : AM-Cham et BusinessEurope entendent bien ne pas rester en dehors du cercle de décision et l'ont clairement fait savoir en transmettant un document en forme de proposition, une information recueillie par le « New York Times et que nous relaie le CEO¹¹ : D'autres encore ne voudront pas être laissés en dehors du processus, et il faut considérer au moins deux niveaux de lobbying qui vont se déchaîner autour de cette négociation : Les lobbies corporatifs fédérés ou confédérés défendant les intérêts des grands

10 [Accenture](#), [AIG](#), [Albemarle](#), [Alstom](#), [ASTM](#), [AT&T](#), [Audi AG](#), [BASF](#), [BBVA](#), [BDO](#), [Boehringer Ingelheim](#), [Brick Court Chambers](#), [British American Tobacco](#), [BP](#), [BT](#), [Ciscosystems](#), [Cognizant](#), [Corporate Commercial Bank](#), [Covidien](#), [Covington & Burling LLP](#), [Deloitte](#), [Deutsche Bank](#), [Deutsche Telekom](#), [EABO](#), [EADS](#), [Electrolux](#), [Endo Pharmaceuticals](#), [ENI](#), [Ericsson](#), [Experian](#), [Exxon Mobil Corporation](#), [EY](#), [First Data](#), [Ford Motor Co.](#), [ragomen](#), [GE](#), [Grant Thornton](#), [Heitkamp & Thumann](#), [Hogan Lovells](#), [IBM](#), [Intel](#), [Investor AB](#), [Johnson Controls](#), [K&L Gates](#), [KPMG](#), [Kreab Gavin Anderson](#), [Lilly](#), [Merck & Co.](#), [Microsoft](#), [NASDAQ](#), [NCR](#), [MV](#), [Oracle](#), [Pfizer](#), [Philip Morris Intl](#), [PwC](#), [Qualcomm](#), [Red Hat](#), [Royal Philips](#), [SAAB Group](#), [SAP](#), [Siemens](#), [SKF](#), [Statoil](#), [Telecom Italia](#), [Telefonica](#), [Texas Instruments](#), [Thyssen Krupp](#), [TOTAL](#), [TRUSTe](#), [Umicore](#), [Underwriters Laboratories](#), [Verisign](#), [Verizon](#), [Wärtsilä Corporation](#)

11 <http://corporateeurope.org/sites/default/files/business-europe-us-chamber-paper.pdf>

groupes qui ont des appétits spécifiques liés directement à leur Business, et celui beaucoup plus politique de groupements horizontaux comme le TABC ou l'ERT visant à préserver l'environnement des entreprises autrement dit non plus en défense d'intérêts mais en construction du système, sans oublier les innombrables Think Thanks animés par des faiseurs d'opinion de toute nature, dans le domaine public comme dans le domaine privé.

Dans le secteur agricole et de l'industrie alimentaire, Copa Cogeca et FoodDrink Europe ont aussi fait connaître leur intention de participer au débat. Dans ces lobbies sont présents tous les grands noms de la bouffe internationale : Danone, Ferrero, Nestlé, CocaCola, Pepsico, etc ... au côté des fédérations paysannes productivistes comme la FNSEA. Dans un joint statement envoyé à la commission, les deux groupes lobbyistes déclarent :

food chain partners look forward to engaging actively with the EU and US authorities and all other stakeholders as the TTIP negotiations move forward.

Par ailleurs, le CEO nous montre encore (<http://corporateeurope.org/publications/year-broken-promises>) **qu'au delà des promesses faites, la commission européenne continue à désigner plus de 60% d'experts ayant des intérêts dans des entreprises au sein de ses groupes expert**, ce qui fait que son attitude dans les négociations ne peut être que très proche des demandes des lobbies concernés.

6- La guerre des mots n'aura pas lieu

Nous allons évidemment faire une guerre sans merci à tous les mensonges que déjà les média nous distillent chaque fois que le sujet vient dans l'actualité mais on peut compter sur les négociateurs qui souhaitent avant tout que personne de non « qualifié » ne viennent créer des problèmes pour faire tout leur possible pour que cette confrontation n'ait pas lieu : Une note de la commission européenne a en effet « fuitée » et a été recueillie par le CEO avec le titre prometteur de « Communicating on TTIP » soit en bon français « communiquons sur le PTCI »¹² et définit des éléments de langage reposant sur les 3 principes suivants :

- 1) Etre sur que le public le plus large a une compréhension générale de ce que le PTCI est (un outil de croissance et de création d'emplois) et de ce qu'il n'est pas (un effort pour détruire les régulations et les niveaux de protection sociaux médicaux et environnementaux)
- 2) gérant les relations avec des pays tiers car l'accord affectera aussi nos partenaires commerciaux voisins importants comme la Chine
- 3) Supportant nos objectifs de négociation vis-à-vis des négociateurs US, particulièrement dans les zones qui ne sont pas directement de la responsabilité de l'USTR¹³. Ceci concerne par exemple les agences de régulation fédérales et les autorités de l'état US qui doivent aussi s'engager tout en n'étant pas directement négociateurs.

Ces principes sont soigneusement détaillés et, par exemple, on indique la nécessité de bien contrôler le média pour qu'ils restent bien dans les limites du **story telling**.

7- Une transformation de la société

Les sujets largement médiatisés sont bien connus : La plupart des commentateurs craignent avec raison l'arrivée sans plus de contrôle des OGM, de la viande aux hormones, du poulet lavé au chlore, la fin des appellations contrôlées, l'importation des techniques de fracturation hydraulique actuellement interdites en France, etc... On ne va pas insister sur la nocivité de ces produits, techniques ou règles couramment utilisés et tolérés aux USA et qui justifient en soi qu'on les refuse

12 <http://corporateeurope.org/trade/2013/11/leaked-european-commission-pr-strategy-communicating-ttip> ... voir aussi un développement en français de ce texte sur <http://www.reporterre.net/spip.php?article5096>

13 USTR : US trade representatives ou le ministère du commerce Nord Américain.

chez nous : C'est la partie apparente de l'iceberg et la mobilisation déjà se développe sur ces points combattus par des associations de défense ou des collectifs déjà constitués, parfois au sein d'Attac ou autour de nous.

Pour autant il y a plus grave et il faut rechercher les détails cachés à la fois dans les autres traités du même type en cours ou en préparation, et dans la volonté des lobbies qui les encadrent.

Les sujets cités plus haut comme par exemple les OGM ou les traitements alimentaires que les autorités européennes actuellement refusent ou assortissent de précautions vont faire l'objet de négociations dans l'accord, éventuellement échangés contre autre chose.

Derrière l'entrée massive des OGM, il n'y aurait pas seulement plus de saletés dans nos assiettes : ce serait aussi par la contamination l'impossibilité de développer du bio et une atteinte à la biodiversité, derrière le gaz de schiste il y aurait non seulement le danger environnemental mais aussi la compromission du développement d'énergies alternatives, comme derrière l'assouplissement de certaines règles alimentaires, appliqué aussi à l'agroalimentaire européen il y a la malbouffe partout et par dessus tout ça des interdictions d'interdire au nom d'une concurrence « non faussée ».

Dans le TTIP, Monsanto est aujourd'hui remarquablement discret, mais dans l'accord transpacifique, voici ce qu'on en pense : [Monsanto](#)

Le TIPP, c'est toute une façon de vivre, la vraie liberté de choix, l'intérêt général et le principe de précaution, remis en cause sur une signature : Une vraie conquête pour les lobbies transnationaux au détriment de la démocratie.

8- L'arbitrage

Nous avons dit-sans nous dédire, que l'exécution d'un contrat peut nécessiter un espace d'arbitrage ou de négociation

Ce sont les états ou protoétats US et EU qui seront signataires : Les différents entre eux devraient se régler normalement par la voie diplomatique. Mais il s'agit d'un accord commercial et financier, qui concerne donc directement entreprises, investisseurs...et consommateurs, acteurs au sein des états concernés. Tout conflit avec un état devrait donc être porté devant les tribunaux **de cet état**, ou, dans le cas particulier du continent européen, devant la **CEDH** (cour européenne des droits de l'homme) ou devant la **CJUE (cour de justice de l'UE)** selon la nature du conflit. S'il s'agit d'un problème dans un état-membre européen, il y a aussi des tribunaux compétents.

Mais le problème n'est pas là : **Le problème qui motive les multinationales et que relaient les états négociateurs avec une complaisance étonnante, c'est de permettre aux entreprises de contester les lois, règlements et limites administratives** imposées par les états à tout niveau dès lors que ces règles démocratiques porteraient atteinte aux intérêts de l'entreprise plaignante.

Ainsi, au dessus de l'intérêt général, du principe de précaution, des nécessités de la transition écologique, des exigences de la justice sociale serait instituée non pas une loi économique générale, ce qui serait déjà inacceptable, mais tout simplement le bon plaisir d'un intérêt privé pour lequel il serait légitime de faire fi de la sécurité, de la qualité, de la dilapidation des ressources fossiles, de la dégradation de l'environnement, et tout simplement des lois humaines et sociales au nom de son profit ou de l'élargissement de son marché.

Nous ne sommes plus, et il faut le dire bien haut, dans un cadre démocratique : C'est pourtant l'hypothèse de négociation librement évoquée par le président Barroso lui-même et évoqué dans son mandat de négociation, avec l'accord semble-t-il des états membres européens dont aucun à ce jour n'a protesté, la ministre du commerce français Nicole Brick se contentant d'éluder la question.

L'arbitrage investisseurs-état n'est pas la seule hypothèse envisagée, il est aussi question d'un **ORD**¹⁴

14 Organe de Règlement des Différents

similaire à celui de l'OMC, état contre état mais le résultat ne serait probablement pas très différent, l'état plaignant portant simplement la revendication de l'entreprise qu'il soutient.

La seule solution acceptable, si l'on accepte le principe d'un accord est que chaque pays reste maître de ses choix politiques, sauf consensus validé par des décisions démocratiques authentiques.

Ceci est totalement incompatible avec la façon opaque avec laquelle se déroule la négociation et avec l'implication des entreprises dans des décisions politiques qui n'appartiennent qu'aux peuples et leurs représentants.

9- La position française

Nicole Brick, Ministre du commerce et théoriquement en charge du suivi de cet accord a créé un « comité stratégique », aux fins *d'éclairer les prises de position française au fur et à mesure de l'avancée des négociations* : Ce comité, à une ou deux exceptions près est composé de parlementaires et de représentants de l'industrie tous favorables au principe du traité et aucun de ceux (députés européens) qui ont eu à voter sur le mandat de la commission l'ont fait sans état d'âme.

En réponse aux questions précises d'Attac et Aitec, la ministre répond avec la plus parfaite langue de bois, et on peut même se demander si cette fuite devant son devoir d'informer n'est pas simplement dû à son ignorance de détails qui se traitent directement dans les officines lobbyistes, avec la participation en tant que témoins de quelques officiels haut placés de la commission.

On ne sait pas encore très bien si cet accord, une fois finalisé, sera soumis à la ratification des parlements nationaux ou si la décision sera uniquement européenne.